



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de St-Côme-Linière
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin de la susdite municipalité,
(directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le mardi, 10 octobre 2023, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

DÉROGATION MINEURE — ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY — LOT 4 332 891

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une nouvelle résidence qui sera située en angle avec la route du Président-Kennedy.

Identification des sites concernés

Lot 4 332 891 cadastre du Québec

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 7^e jour du mois de septembre 2023.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidante à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 7^e jour du mois de septembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de septembre 2023.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière